

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE

Séance du mardi 5 mars 2019

Délibération 2019.CA.19
Plan d'actions ISITE-BFC

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

Nombre de membres en exercice : 45 Quorum : 24 Nombre de membres présents ou représentés : 39 Majorité requise pour le vote : 21	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 31 Contre : 4 Abstention : 4
---	--

Le Conseil d'Administration, convaincu du très grand bénéfice et de l'absolue nécessité de développer le projet ISITE-BFC et l'université fédérale de recherche Université Bourgogne Franche-Comté, valide de manière volontariste le plan d'actions mais affirme la nécessité d'initier, au printemps 2019, une véritable réflexion sur l'évolution potentielle des statuts, en y associant les conseils et les communautés.


Luc JOHANN
Administrateur provisoire d'UBFC


Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur
de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »